



Parc national du Mercantour

*A faire signer et
a me redonner*

Objet

Réglementation des conditions de circulation et de stationnement des véhicules à moteur utilisés à des fins agricoles ou pastorales dans le cœur de Parc national du Mercantour

M. LORMANT
Alpage de l'Encombrette
04370 Colmars

Merci

Envoi

Date

Recommandé avec accusé de réception
ou

Nice, le 21 août 2018

Remis en main propre contre signature d'un reçu

Madame, Monsieur,

En votre qualité de personne exerçant une activité agricole, pastorale ou apicole, vous bénéficiez de récentes dispositions destinées à faciliter vos démarches et l'exercice de votre profession dans le cœur du Parc national du Mercantour.

La réglementation n°2017-04 a modifié les conditions de circulation motorisée en cœur de parc pour les besoins de votre activité professionnelle.

Elle vous exonère désormais des demandes d'autorisation individuelle et annuelle, sous réserve de respecter les conditions résumées au verso du présent courrier.

Afin de bénéficier pleinement des possibilités offertes par cette réglementation, une vignette doit être apposée sur chaque véhicule. Cette identification est nécessaire, afin de pouvoir différencier les véhicules dont les propriétaires ne seraient pas dûment autorisés dans cet espace.

Vous trouverez cette vignette ci-dessous, à découper et à insérer dans la pochette qui vous permettra de la coller lisiblement derrière un pare-brise.

Attention : cette vignette ne concerne pas les autres véhicules susceptibles de se rendre sur votre exploitation (CERPAM, conseiller agricole, vétérinaire...). Pour ces véhicules, une autorisation spécifique est à demander au Service Territorial du parc national de votre vallée.

Les services de l'Établissement public du Parc national restent à votre entière disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Vous en souhaitant bonne réception,

Réglementation n°2017-04	
Validité du	Au
08/2018	09/2018
Immatriculation	
BC 008 TF	
Identification - Localisation	
L'Encombrette- Chabrimand	

*Non distribuée
car pas présentée
cette année - (rouff
ne lui a pas donné la (paf!)*